

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE :

Les registres d'inscription aux concours **internes** de recrutement des personnels enseignants du second degré et aux concours interne et externe de conseiller d'orientation psychologue seront **ouverts à partir du jeudi 15 septembre 2011 (cf B.O. spécial n °19 du 12 mai 2011)**

☞ **MODALITES D'INSCRIPTION :**

L'inscription au concours se fait uniquement par internet. Une fois la validation de l'inscription opérée, un courrier est adressé à chaque candidat et pour chaque concours postulé lui rappelant les caractéristiques de son inscription, son numéro d'inscription et les modalités pour consulter ou modifier son inscription.

Se renseigner auprès de la Division des examens et concours du RECTORAT – 45, avenue Carnot à BESANCON – ☎ 03.81.65.74.74 ou à l'adresse électronique ce.dec1@ac-besancon.fr

☞ **TRES IMPORTANT :**

Il est recommandé aux candidats de s'inscrire eux-mêmes et de ne pas attendre les derniers jours. Les candidats qui ont indiqué une adresse électronique seront rendus destinataires d'un courriel reprenant les mêmes éléments d'information à l'issue de la phase unique d'inscription et de validation.

☞ **DATES D'INSCRIPTION :**

• **phase unique d'inscription et de validation**

Vous vous inscrivez par internet **du jeudi 15 septembre 2011 à partir de 12 heures au jeudi 27 octobre 2011 avant 17 heures, heure de Paris**. En cas d'impossibilité, de vous connecter lors de la phase d'inscription, vous pourrez, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture paru au J.O. du 10 mai 2011, obtenir un dossier imprimé de candidature.

La demande devra être adressée obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard **le jeudi 27 octobre 2011** avant minuit le cachet de la poste faisant foi. Le dossier d'inscription « dûment complété » devra être renvoyé par la voie postale et en recommandé simple au plus tard **le jeudi 3 novembre 2011** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

☞ **Pour vous inscrire :**

ADRESSE INTERNET : <http://www.education.gouv.fr/> en cliquant sur la rubrique (concours, emplois et carrières) puis sur SIAC 2 pour les concours du second degré.

Toutes les indications vous sont alors données sur la marche à suivre.

☞ **Les épreuves écrites d'admissibilité des concours interne et externe d'enseignants du second degré auront lieu selon le calendrier ci-dessous :**

Concours	DATES (session 2012)
<p>Agrégation (concours interne et CAER)</p> <p>- Economie et gestion, philosophie, sciences économiques et sociales, EPS, lettres classiques, lettres modernes</p> <p>- Histoire et géographie,</p> <p>- Arts plastiques, musique, génie électrique, langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol et italien), mathématiques, sciences physiques (option physique et chimie), sciences de la vie sciences de la terre et de l'univers,</p>	<p>Mardi 24, mercredi 25 janvier</p> <p>Mardi 24, mercredi 25, jeudi 26 janvier</p> <p>Jeudi 26, vendredi 27 janvier</p>
<p>CAPEPS (concours interne et CAER)</p>	<p>Lundi 30 janvier</p>
<p>CAPES (concours interne et CAER)</p> <p>- Documentation, éducation musicale et chant choral</p>	<p>Mardi 31 janvier</p>
<p>COP (externe et interne)</p>	<p>Lundi 30 janvier, mardi 31 janvier</p>

☞ **L'arrêté du 27 avril 2011, publié au J.O. du 3 mai 2011** a remplacé l'épreuve écrite d'admissibilité par un dossier **RAEP** (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle). Ces nouvelles modalités concernent les concours internes :

- du CAPES (sauf pour les sections documentation, éducation musicale et chant choral)
- du CAPET
- du CAPLP
- du CPE

L'envoi du dossier devra obligatoirement être effectué par voie postale et en recommandé simple au plus tard **le mercredi 1^{er} février 2012 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi. **Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraînera l'élimination du candidat.** Il devra être adressé en double exemplaire au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, sous direction du recrutement

- **au bureau DGRH D 3** chargé des concours du second degré de lettres langues et du tertiaire et de CPE
- **au bureau DGRH D 4** chargé des concours du second degré de sciences d'EPS et arts et vie scolaire

72, rue Régnault - 75243 PARIS cédex 13